
Interprétation simultanée — Cabines permanentes — Exigences

Simultaneous interpreting — Permanent booths — Requirements

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 2603:2016](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/76aa85b7-663f-4bbe-80f2-75f7912fe68/iso-2603-2016)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/76aa85b7-663f-4bbe-80f2-75f7912fe68/iso-2603-2016>



iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 2603:2016

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/76aa85b7-663f-4bbe-80f2-75f7912fe68/iso-2603-2016>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2016, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Emplacement des cabines	2
4.1 Exigences générales.....	2
4.2 Exigences spécifiques.....	2
4.3 Cabine de régie.....	3
4.4 Accès aux cabines.....	3
4.5 Visibilité.....	3
5 Normes de construction des cabines	3
5.1 Généralités.....	3
5.2 Dimensions minimales.....	4
5.3 Portes.....	5
5.4 Fenêtres.....	5
5.5 Acoustique.....	5
5.6 Chauffage, ventilation et conditionnement d'air.....	6
5.6.1 Conditions hygrothermiques.....	6
5.6.2 Qualité de l'air.....	6
5.6.3 Isolation acoustique.....	7
5.7 Conduites de câbles.....	7
6 Intérieur de la cabine	7
6.1 Généralités.....	7
6.2 Éclairage.....	7
6.3 Alimentation électrique.....	8
6.4 Connexion Internet.....	8
6.5 Couleurs.....	8
6.6 Surface de travail.....	8
6.7 Espace de rangement pour documents et matériel.....	9
6.8 Niveau de rayonnement électromagnétique.....	9
7 Commodités pour interprètes	9
7.1 Salle pour interprètes.....	9
7.2 Toilettes.....	10
Bibliographie	11

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

(standards.iteh.ai)

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 37, *Terminologie et autres ressources langagières et ressources de contenu*, sous-comité SC 5, *Traduction, interprétation et technologies apparentées*.

Cette quatrième édition annule et remplace la troisième édition (ISO 2603:1998), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Introduction

Plusieurs aspects fondamentaux doivent être pris en considération lors de l'installation de cabines permanentes dans une salle de conférence. Dans la mesure où l'interprétation constitue une activité qui exige une grande concentration, les facteurs de stress doivent être évités; en conséquence, l'environnement de travail doit répondre aux exigences ergonomiques les plus strictes afin de permettre aux interprètes de s'acquitter de leur tâche dans des conditions optimales.

Ce document concerne:

- a) l'isolation acoustique par rapport au bruit provenant de l'extérieur de la cabine et vice-versa ainsi qu'entre les cabines elles-mêmes.
- b) une bonne communication visuelle entre les interprètes et les participants à la conférence;
- c) des conditions de travail adéquates pour les interprètes, dont la cabine est le lieu de travail, afin qu'ils soient en mesure de fournir l'effort de concentration intense requis tout au long de la journée.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 2603:2016](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/76aa85b7-663f-4bbe-80f2-75f7912fe68/iso-2603-2016)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/76aa85b7-663f-4bbe-80f2-75f7912fe68/iso-2603-2016>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 2603:2016

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/76aa85b7-663f-4bbe-80f2-75f7912fe68/iso-2603-2016>

Interprétation simultanée — Cabines permanentes — Exigences

1 Domaine d'application

Le présent document définit les exigences et recommandations relatives à la construction et à la rénovation de cabines permanentes d'interprétation simultanée dans des bâtiments neufs et existants. Il garantit également la facilité d'utilisation et l'accessibilité des cabines pour tout interprète, y compris ceux qui ont des besoins spécifiques.

Elle s'applique à tous les types de cabines permanentes équipées de matériel fixe ou transportable.

En combinaison avec le présent document ou l'ISO 4043, l'ISO 20108 et l'ISO 20109 définissent les exigences relatives tant à la qualité et à la transmission du son et de l'image fournis aux interprètes qu'au matériel requis dans les cabines.

2 Références normatives

Les documents suivants cités dans le texte constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 717-1, *Acoustique — Évaluation de l'isolement acoustique des immeubles et des éléments de construction — Partie 1: Isolement aux bruits aériens*

ISO 3382-2, *Acoustique — Mesurage des paramètres acoustiques des salles — Partie 2: Durée de réverbération des salles ordinaires*

ISO 7730, *Ergonomie des ambiances thermiques — Détermination analytique et interprétation du confort thermique par le calcul des indices PMV et PPD et par des critères de confort thermique local*

ISO 8995-1, *Éclairage des lieux de travail — Partie 1: Intérieur*

ISO 16283-1, *Acoustique — Mesurage in situ de l'isolation acoustique des bâtiments et des éléments de construction — Partie 1: Isolation des bruits aériens*

ISO 20109:2016, *Interprétation simultanée — Équipement - Exigences*

ISO 21542, *Construction immobilière — Accessibilité et facilité d'utilisation de l'environnement bâti*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

— IEC Electropedia: disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>

— ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <http://www.iso.org/obp>

3.1

interprétation simultanée

mode de travail consistant à interpréter l'orateur alors même qu'il est en train de parler ou de signer

Note 1 à l'article: Cette activité requiert un matériel spécifique.

3.2

cabine

cabine d'interprétation simultanée

structure autonome contenant l'espace de travail de l'interprète

Note 1 à l'article: Une des finalités des cabines d'interprétation simultanée est de fournir une isolation acoustique par rapport au bruit provenant de l'extérieur de la cabine vers la cabine elle-même et vice-versa, ainsi que par rapport au bruit entre les cabines.

3.2.1

cabine permanente

cabine permanente d'interprétation simultanée

cabine (3.2) intégrée à la structure du bâtiment

3.2.2

cabine transportable

cabine transportable d'interprétation simultanée

cabine (3.2) autonome assemblée à partir de composants modulaires qui peut être transportée et installée dans une variété d'infrastructures

Note 1 à l'article: L'ISO 4043 s'applique aux cabines mobiles

3.3

cabine de régie

local où se situent les équipements de contrôle et à partir duquel sont gérées les installations techniques

3.4

écran vidéo

dispositif électronique utilisé pour l'affichage d'informations visuelles

STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/76aa85b7-663f-4bbe-80f2-75f7912fe68/iso-2603-2016>

4 Emplacement des cabines

4.1 Exigences générales

Lors de la conception de nouvelles salles de conférence, les cabines doivent être intégrées à la structure de telle manière que la salle elle-même ainsi que les cabines constituent un ensemble bien équilibré, en termes de disposition, de circulation à l'intérieur des bâtiments, d'accessibilité et de facilité d'utilisation, conformément à l'ISO 21542. Des interprètes de conférence expérimentés en consultation technique doivent être consultés dès les premières phases des travaux de planification au même titre que les fournisseurs et les spécialistes tels les architectes et les ingénieurs de projet.

Les cabines doivent recevoir de la salle de conférence autant de lumière du jour indirecte que possible.

4.2 Exigences spécifiques

Les cabines doivent être placées loin des sources de perturbations telles que cuisines, couloirs et passages publics.

En fonction de l'utilisation de la salle de conférence, les cabines doivent être implantées de telle manière que les interprètes bénéficient d'une visibilité sans aucune obstruction sur les orateurs principaux. Lorsque des régimes linguistiques étendus nécessitent l'utilisation de cabines sur deux niveaux, des écrans-vidéo peuvent être utilisés pour fournir une vue de l'orateur dans les cabines situées au niveau supérieur.

Les cabines doivent être surélevées par rapport au plancher de la salle afin de donner aux interprètes une vue dégagée (voir 4.5) sur le déroulement de la conférence ainsi que sur tous les dispositifs visuels tels l'écran de projection et autres affichages. La vue de la salle depuis les cabines ne doit pas être obstruée par des participants se tenant debout ni par des éléments architecturaux tels que des colonnes. En conséquence, le plancher des cabines doit être surélevé d'au moins 60 cm par rapport au plancher de la salle considéré comme étant horizontal.

Les cabines doivent être regroupées de manière à faciliter les contacts visuels ainsi que le câblage entre elles.

4.3 Cabine de régie

Le cas échéant, la cabine de régie doit être placée à proximité des cabines d'interprétation afin d'en faciliter l'accès et de permettre la communication visuelle entre le technicien et les interprètes, et afin de donner au technicien une vue dégagée sur le déroulement de la conférence, y compris les orateurs et l'écran de projection. Les interprètes doivent disposer d'un moyen de communication directe avec la cabine de régie. Le technicien doit pouvoir accéder rapidement, facilement et en toute sécurité aux cabines d'interprétation et à la salle de conférence. Voir également l'ISO 20109:2016, C.2.

4.4 Accès aux cabines

Les accès aux cabines à partir de la salle ainsi qu'entre les cabines elles-mêmes doivent être rapides et aisés.

Au moins 10 % des cabines, arrondi à l'entier supérieur, doivent être accessibles aux personnes ayant des incapacités conformément à l'ISO 21542.

4.5 Visibilité

Une vue directe, sans obstruction, de l'entièreté de la salle de conférence, y compris l'écran de projection et le podium est essentielle. Si les cabines sont situées le long d'un des côtés de la salle de conférence, il convient que l'angle de vision des interprètes sur un écran ne soit pas inférieur à 35°, en prenant le bord de la cabine pour référence. Le but est de donner aux interprètes une vue dégagée sur le podium et l'écran de projection sans se courber ni se pencher.

Dans les très grandes salles, où le podium ou l'écran de projection sont distants de plus de 20 m, des écrans vidéo doivent être utilisés (conformément à l'ISO 20109:2016, B.2)

- si la distance entre les cabines et l'écran de projection est supérieure ou égale à 3 fois la diagonale de l'écran, ou
- si les cabines sont situées derrière les orateurs principaux ou au niveau supérieur.

Les cabines d'interprètes doivent être implantées de telle façon que ni colonnes, ni piliers n'entravent la visibilité des interprètes sur l'écran de projection, le podium et les orateurs, sans qu'ils doivent faire de mouvements supplémentaires. Les matériaux utilisés doivent être de nature à ne pas gêner la visibilité sur l'écran de projection et le podium (p.ex. vitrage antireflet).

5 Normes de construction des cabines

5.1 Généralités

Chaque cabine doit être suffisamment large pour accueillir le nombre d'interprètes nécessaire, confortablement assis côte à côte et disposant chacun d'une largeur de tablette suffisante pour travailler (voir 6.6) avec des documents et des dispositifs électroniques répartis de part et d'autre. La hauteur et la profondeur de la cabine doivent être suffisantes pour obtenir le volume d'air nécessaire à